

ommaire

Édito	3	Noces d'or et Anniversaires > Noces d'Or	27-29
Le Conseil Municipal > Le nouveau Conseil Municipal > Permanences et Horaires de la Mairie > Les Commissions Municipales > Les Délégués aux Syndicats	4-9	 Noces de Diamant Noces de Palissandre Anniversaire Événements 	30-33
Finances > Compte administratif 2019 > Compte administratif 2020	10-13	 Repas des Seniors Saint Nicolas au Groupe Scolaire et MAN État Civil 2019 	3 4-35
Nouveaux Projets > Des équipements contre la vitesse > Création de trottoirs	14-17	> 2020	
Associations > AG 2020 de la CLCV > Carnaval des Seniors > Pot de départ	18-21	Informations diverses > Déchets et déchetterie > Règles citoyennes > Tarifs location salle multiculturelle > Brioches de l'Amitiés > Site internet de Rosbruck	36-45
P'tit mémo	22	 Conciliateur de justice Visites de personnalités en Mairie 	
École "Les Grands Cèdres" > Le projet > Les financements et subventions	24-25	> Visites de personnatites en Mairie > Enquête INSEE	



> La construction > L'inauguration

> **Directeur de la Publication :** Bernard BETKER Rédacteur : Roger RUAULT

Comité de rédaction : Bernard BETKER, Laurent BINTZ, Bruno VERRI, Claudine GULDNER, Mireille MULLER, Christophe MULLER, Gilbert COMPARON.

Conception et réalisation : Imprimerie A2DV Numérique - Florange Crédit Photos : Gilbert COMPARON

Municipalité de Rosbruck tient à remercier chaleureusement tous les annonceurs, rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin municipal.





Mes chers concitoyens,

2020 restera gravé pour longtemps dans nos mémoires. Cette pandémie nous aura tous énormément marqués, et nous espérons enfin voir le bout de ce long tunnel.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous

nous avez témoignée, à mon équipe et moi-même, lors des élections municipales de mars 2020.

Je veux également remercier notre ancien maire, Pierre STEININGER, ainsi que les élus sortants, pour tout le travail accompli pour notre commune. Il a décidé, après plusieurs mandats, de prendre une retraite bien méritée. Nous nous efforcerons à notre tour, d'être à la hauteur de vos espérances.

Une partie de l'ancienne équipe a d'ailleurs décidé de m'accompagner dans cette tâche.

Nous avons une pensée toute particulière pour Brigitte KLASKALA, qui nous a quittés prématurément le 14 février 2021, et avec qui nous aurions vraiment voulu terminer ce premier mandat : elle va beaucoup nous manquer, ainsi qu'à bon nombre d'associations de Rosbruck, dont elle était un membre très actif.

Nous ne sommes désormais plus que 14 dans cette nouvelle équipe (4 anciens conseillers et 10 nouveaux conseillers).

Je voudrais maintenant évoquer la récente mise en service de notre toute nouvelle école primaire "Les Grands Cèdres", qui regroupe l'école maternelle (petits-moyens-grands) et l'école élémentaire (CP-CE1-CE2-CM1-CM2) en un lieu unique. Elle permet d'accueillir près de 80 élèves dans 3 classes à cours multiples. Cet outil pédagogique est un des plus performant parmi les communes des alentours (Équipements informatiques de pointe, gymnase, salles d'éveil, de repos, bibliothèque, sans compter la climatisation pour le bien-être de nos enfants, le terrain extérieur avec gazon synthétique...).

Nouvelle école et nouvelle équipe : Madame Anne JASKULA est devenue la nouvelle directrice, en remplacement de Monsieur Pierre BREIT, parti lui aussi pour une retraite bien méritée. Deux nouvelles enseignantes ont rejoint l'école.

Le travail ne manquera pas pour les années à venir. Nous allons d'abord sécuriser au maximum nos rues, en y installant des ralentisseurs, surtout sur la RD 603, où la circulation est très dangereuse, particulièrement dans le rond-point dans le sens Cocheren-Morsbach. Un deuxième radar pédagogique sera installé en venant de Cocheren. Certains trottoirs seront en chantier (Rue des Muguets, Rue de la Vallée, sur la RD 603 avant la rue Saint-Hubert). Le parking du Hameau des Genêts, en contrebas de la salle multiculturelle, sera également refait (le dossier avait été déposé par l'ancienne municipalité et en partie pris en charge par l'État). Enfin la nouvelle "Maison des Associations" sera réhabilitée, avec en partie des subventions de la Région, du Département et de l'État.

D'autres réalisations sont en prévision : la réfection de la Rue de la Mairie (déjà évoquée par l'ancienne municipalité), qui demande une sérieuse concertation et préparation, au vu du coût très élevé des travaux de voirie et d'assainissement ; la création de parcelles à construire, afin de faire venir de jeunes couples dans notre commune.

Nous n'allons surtout pas oublier notre entier soutien à certains de nos concitoyens, qui sont encore en procès depuis de nombreuses années pour obtenir réparation des dégâts miniers ; il est temps que l'État prenne ses responsabilités et indemnise à sa juste hauteur les victimes.

En conclusion, nous souhaitons que la reprise de toutes les manifestations et animations habituelles, et des activités de nos différentes associations, se fasse rapidement : "tout le monde en a besoin".

N'oublions pas nos jeunes, pour lesquels de nouvelles activités doivent être envisagées et proposées, qui ne se résument pas seulement aux sports collectifs.

Les défis qui nous attendent sont encore nombreux, et nous les surmonterons "Tous ensemble", j'en suis sûr, comme je l'avais écrit dans ma profession de foi avant les élections.

Portez-vous bien, prenez soin de vous et soyez prudents afin de traverser du mieux possible ces moments difficiles qui nous attendent encore.

Cordialement.

Votre Maire, Bernard BETKER

Le Conseil Municipals

Le nouveau Conseil Municipal élu en 2020

Les habitants de Rosbruck ont fait le déplacement le 15 mars 2020 afin de voter aux élections municipales.

Résultat certain de l'épidémie de coronavirus, on note que pour ces élections, la commune enregistre un taux de participation d'à peine 32,57 %.

Si l'on se rapporte aux chiffres du scrutin précédent, on remarque que la participation des citoyens de la Moselle a baissé (73,41 % contre 56,67 % cette année).

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	614	-	-
Abstentions	414	67,43	-
Votants	200	32,57	-
Blancs	2	0,33	1,00
Nuls	4	0,65	2,00
Exprimés	194	31,60	97,00

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

Si un candidat obtient plus de 50 % des voix exprimées et au moins 25 % des suffrages des inscrits, il est alors élu au Conseil Municipal.

Résultats du 1er tour

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Élu(e)
M. Christophe ELSEN	184	29,96	94,84	Oui
Mme Gaëlle STERNJACOB	183	29,80	94,32	Oui
Mme Astrid MOHR	179	29,15	92,26	Oui
Mme Corine COMPARON	178	28,99	91,75	Oui
M. Patrick SCHNEIDER	178	28,99	91,75	Oui
M. Bruno VERRI	177	28,82	91,23	Oui
Mme Brigitte KLASKALA	173	28,17	89,17	Oui
M. Laurent BINTZ	171	27,85	88,14	Oui
M. Serge EGLOFF	169	27,52	87,11	Oui
Mme Claudine GULDNER	169	27,52	87,11	Oui
M. Roger RUAULT	167	27,19	86,08	Oui
M. Bernard BETKER	164	26,71	84,53	Oui
Mme Fabienne STEININGER	164	26,71	84,53	Oui
M. Christophe MULLER	161	26,22	82,98	Oui
Mme Mireille MULLER	161	26,22	82,98	Oui

Le Conseil Municipal

Moselle (57) - Rosbruck

	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus	Sièges restant à pourvoir
Conseil Municipal	15	15	0

Le nouveau Conseil Municipal au service des Rosbruckois

Le nouveau conseil municipal a été installé lors de la séance du 23 mai 2020, proclamé élu à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020. C'est au cours de cette séance que le Maire M. Bernard BETKER, le 1^{er} Adjoint M. Roger RUAULT, le 2^{ème} Adjoint M. Laurent BINTZ et le 3^{ème} Adjoint M. Bruno VERRI ont été élus.







Le Conseil Municipals

Conseil Municipal de Rosbruck 2020 - 2026



BETKER Bernard - 61 ans -Retraité



RUAULT Roger - 69 ans -Retraité



BINTZ Laurent - 55 ans -Retraité



VERRI Bruno - 64 ans -Retraité



MOHR Astrid - 62 ans -Retraitée



COMPARON Corine - 57 ans -Retraitée



MULLER Christophe - 39 ans -Moniteur éducateur



SCHNEIDER Patrick
- 37 ans Technicien canalisateur



ELSEN Christophe - 35 ans -Cadre technique



STEININGER Fabienne - 62 ans -Retraitée



KLASKALA Brigitte - 72 ans -Retraitée



GULDNER Claudine - 62 ans -Retraitée



MULLER Mireille
- 56 ans Accompagnante élèves en
situation de handicap



STERNJACOB Gaëlle - 35 ans -Employée de salle



EGLOFF Serge- 69 ans Retraité

Informations Mairie

Nous contacter

Mairie de Rosbruck

4, Rue de la Mairie - 57800 ROSBRUCK

Tél.: 03 87 04 67 02 Fax: 03 87 90 59 97 contact@rosbruck.fr



Horaires

Lundi & Mardi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 8h15 à 12h (fermé l'après-midi) Jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h Vendredi de 8h15 à 12h (fermé l'après-midi)



Permanences des Élus

M. Bernard BETKER - Maire

de 9h à 12h tous les jours et sur rendez-vous

M. Roger RUAULT - 1er adjoint

de 9h à 12h le mardi et le jeudi, et sur rendez-vous

M. Laurent BINTZ - 2ème adjoint

de 9h à 12h le mercredi et sur rendez-vous

M. Bruno VERRI - 3ème adjoint

de 9h à 12h le lundi et le vendredi, et sur rendez-vous



Commissions et Délégwés

Domaines de compétence des Adjoints

1er adjoint - Roger RUAULT

Finances

Élections

Affaires sociales

Bulletin et informations communales

Fêtes et Cérémonies : choix, organisation des manifestations locales et des réceptions communales

Relation avec les associations locales

2ème adjoint - Laurent BINTZ

Gestion des travaux communaux Gestion du patrimoine communal

Aires de jeux : entretien et réparation

Relations avec les écoles (conseil d'école)

3ème adjoint - Bruno VERRI

Travaux bâtiments

Travaux publics : appels d'offre et suivi des chantiers

Achat matériel : écoles, foyer, ouvriers

Cimetière : suivi des concessions Jumelage avec Nassweiler

Tableau des Commissions 2020 - 2026

Finances et Impôts locaux	Travaux Urbanisme et Sécurité	Affaires Scolaires	Fêtes Associations et Jeunesse	Logement Environnement et Cadre de vie
Membre de droit : Bernard BETKER				
TITULAIRES: Roger RUAULT Laurent BINTZ Bruno VERRI Mireille MULLER Corine COMPARON Gaëlle STERNJACOB	Bruno VERRI Bernard BETKER Roger RUAULT Laurent BINTZ Christophe MULLER	Laurent Bintz Bernard BETKER Claudine GULDNER Gaëlle STERNJACOB Patrick SCHNEIDER	Roger RUAULT Bernard BETKER Laurent BINTZ Bruno VERRI Claudine GULDNER	Laurent BINTZ Bernard BETKER Roger RUAULT Bruno VERRI Patrick SCHNEIDER
SUPPLÉANTS: Christophe ELSEN Patrick SCHNEIDER Serge EGLOFF Claudine GULDNER Fabienne STEININGER Christophe MULLER	Serge EGLOFF Patrick SCHNEIDER	Astride MOHR Brigitte KLASKALA	Corine COMPARON Brigitte KLASKALA Astrid MOHR	Fabienne STEININGER Corine COMPARON

Communication	Sociales, Emploi, Mission locale	Dégâts miniers	Appels d'offre	The second
Roger RUAULT Bernard BETKER Laurent BINTZ Bruno VERRI Mireille MULLER Claudine GULDNER Christophe MULLER	Bruno VERRI Roger RUAULT Laurent BINTZ Christophe MULLER Fabienne STEININGER Gaëlle STERNJACOB Patrick SCHNEIDER	Bernard BETKER Roger RUAULT Laurent BINTZ Bruno VERRI Brigitte KLASKALA Fabienne STEININGER Serge EGLOFF	Bernard BETKER Roger RUAULT Laurent BINTZ Bruno VERRI Astrid MOHR Fabienne STEININGER Claudine GULDNER Gaëlle STERNJACOB	

Commissions et Délégués

Tableau des Délégués aux Syndicats

Scot Val de Rosselle	Eaux du Winborn	Électricité	Entretien et Aménagement de la Roselle
Bernard BETKER	Bernard BETKER Roger RUAULT	<i>TITULAIRES :</i> Bernard BETKER Laurent BINTZ	Laurent BINTZ
Astride MOHR		SUPPLÉANT : Christophe Elsen	Bruno VERRI

Gestion du Collège	ACBHL	Mission Locale Insertion des Jeunes	Protection Civile
Gaëlle STERNJACOB	Astrid MOHR	Bernard BETKER	Mireille MULLER
Patrick SCHNEIDER	Claudine GULDNER	Christophe MULLER	Fabienne STEININGER



Un Producteur près de chez vous!

24 rue des Prés - MORSBACH Tel 03.87.88.69.09

www.horticulture-caspar.fr www.facebook.com/HorticultureCaspar





- CHAUFFAGE
- PLOMBERIE
- CLIMATISATION
- ENERGIE
 RENOUVELABLE
- S.A.V

33, rue de Brack 57500 Saint-Avold

© 03 87 91 38 78
3 03 87 91 83 60

□ chauffage.vagner@wanadoo.fr

www.vagner-sarl.fr



Compte administratif 2019

Section de Fonctionnement

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Charges à caractère général	363 281,41	56,01
Charges de personnel	231 110,36	35,63
Opération d'ordre	-	0,00
Charges de gestion courantes	42 673,70	6,58
Charges financières	9 808,72	1,51
Charges exceptionnelles	1 727,01	0,27
TOTAL	648 601,20	100

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Atténuation des charges	8 613,27	1,76
Produits des services domaines	12 406,05	2,54
Impôts et taxes	178 246,48	36,46
Dotations et participations	147 850,56	30,25
Autres produits de gestion courante	124 684,73	25,51
Produits exceptionnels	17 015,14	3,48
TOTAL	488 816,23	100
Résultat d'exploitation reporté 2018	2 717 578,78	
TOTAL	-159 784,97	

Total excédent de fonctionnement : 2 557 793,81 Euros

Section d'Investissement

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Remboursement d'emprunts et dettes	74 881,69	4,44
Immobilisations incorporelles	156,00	0,01
Immobilisations corporelles	1 613 332,41	95,56
TOTAL	1 688 370,10	100

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Apports, dotations et réserves	162 597,39	20,76
Subventions d'investissement	620 099,98	79,17
Remboursement d'emprunts et dettes	530,00	0,07
TOTAL	783 227,37	100
Total déficit d'investissement	1 222 569,83	
Total excédent de fonctionnement	2 557 793,81	
TOTAL	1 335 223,98	



Compte administratif 2020

Section de Fonctionnement

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Charges à caractère général	224 641,93	40,46
Charges de personnel	230 691,60	41,55
Opération d'ordre	44 400,00	8,00
Charges de gestion courantes	42 404,33	7,64
Charges financières	8 204,44	1,48
Charges exceptionnelles	4 837,23	0,87
TOTAL	555 179,53	100

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Atténuation des charges	17 524,81	3,43
Produits des services domaines	15 372,76	3,01
Impôts et taxes	178 262,90	34,87
Dotations et participations	136 812,94	26,76
Autres produits de gestion courante	114 053,98	22,31
Produits exceptionnels	49 215,32	9,63
TOTAL	511 242,71	100
Résultat d'exploitation reporté 2018	2 557 793,81	
TOTAL	-43 936,82	

Total excédent de fonctionnement : 1 297 888,97 Euros

Section d'Investissement

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Remboursement d'emprunts et dettes	62 139,01	5,74
Immobilisations incorporelles	4 468,38	0,41
Immobilisations corporelles	1 016 537,73	93,85
TOTAL	1 083 145,12	100

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Apports, dotations et réserves	1 497 264,78	80,27
Subventions d'investissement	367 094,57	19,68
Remboursement d'emprunts et dettes	981,25	0,05
TOTAL	1 865 340,60	100
Total déficit d'investissement	440 374,35	
Total excédent de fonctionnement	1 297 888,97	
TOTAL	857 514,62	

Frances



Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelle, (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- 1. Les produits issus da la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER. TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
- 2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
- 3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
- 4. Les produits financiers.
- 5. Les produits exceptionnels.
- 6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations. reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).







Repères

2020		Montant en E/	hab. pour la strat	e de référence
En Euros par habitants	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	230	381	415	451
Dotations et participations	177	163	164	204
Ventes et autres produits courants non financiers	167	102	116	112
Produits réels financiers	0	0	1	1
Produits réels exceptionnels	6	15	12	12

Population: 775

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Taux de réalisation

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2020		
Ressources fiscales	96,62 %	
Dotations et participations	141,36 %	
Produits courants	106,83 %	
Produits financiers	0,00 %	

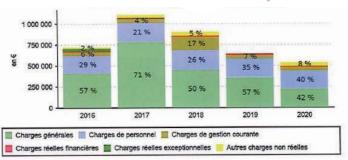


Dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...).
- 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales).
- 3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...).
- 4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...).
- 5. Les charges exceptionnelles.
- 6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Structure et évolution des dépenses



Repères

2020		Montant en E/	hab. pour la strat	e de référence
En Euros par habitants	Commune	Département	Région	National
Charges générales	290	196	204	209
Charges de personnel	275	213	226	275
Charges de gestion courante	55	90	97	108
Charges réelles financières	11	15	15	17
Charges réelles exceptionnelles	6	3	4	6

Population: 775

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Taux de réalisation

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2020		
Charges générales	52,39 %	
Charges de personnel	70,77 %	
Charges de gestion courante	60,93 %	
Charges réelles financières	82,04 %	

Pour information, vous trouverez sur votre prochain avis d'impôt de la Taxe foncière, votées et perçues par la commune, le département et divers organismes, une nouveauté : la part départementale de 14,26 % sera rajoutée à la part communale de 10,50 % sur le foncier bâti, soit un nouveau taux de Taxe foncière de 24,76 %.

Mouveaux projets

Des équipements pour combattre la vitesse

L'un des chevaux de bataille de la nouvelle équipe municipale était de réduire la vitesse non seulement sur la rue principale de Rosbruck (RD 603), mais aussi sur certaines rues adjacentes de la Commune. La vitesse est une cause principale d'une multitude d'accidents, parfois très graves, voir mortels, il est temps de réagir. Pour ce faire, plusieurs équipements seront installés afin de combattre l'incivilité de certains conducteurs :



Un plateau ralentisseur de 22 mètres sera installé juste avant l'entrée du giratoire dans le sens Freyming-Merlebach / Forbach, afin de ne plus aborder ce dernier quasiment en ligne droite

Un nouveau radar pédagogique verra le jour à l'entrée de Rosbruck en venant de Freyming-Merlebach



Nouveaux projets

Des ralentisseurs et des chicanes seront installés dans les rues Pasteur, Houchard, rue de la Vallée et rue des Jardins.





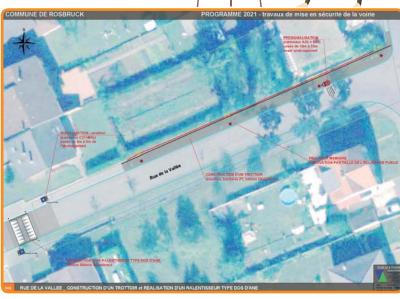


Nouveaux projets











Des travaux nécessaires pour la sécurité de tous et plus particulièrement de nos enfants, qui seront subventionnés en bonne partie par le Département et par l'Aide mosellane aux investissements spécifiques à la sécurisation des usagers de la route.

Nouveaux projets

Création de trottoirs

De nouvelles habitations ont vu le jour depuis une dizaine d'années dans certaines rues de la commune, d'autres depuis peu et même de futures en constructions. Aujourd'hui il est temps de créer ces trottoirs qui font cruellement défaut et d'y apporter un certain confort par un éclairage adapté. La rue des Muguets, l'intersection de la RD 603 et de la rue des Jardins et un morceau de la rue de la Vallée.





Associations CLCV ROSBRUGK



clcv-rosbruck-info.fr



Retrouvez sur notre site, les répercussions de l'exploitation minière.

En 2020, la CLCV entamait ses 25 années de lutte pour la défense des victimes de l'exploitation minière. Je ne vais pas retracer ici l'historique de toutes nos nombreuses actions consultables sur notre site, par contre je tenais et avant tout au travers de cet anniversaire, à remercier chaleureusement notre comité ainsi que nos nombreux adhérents pour leur fidélité sans laquelle aucune de nos avancées auraient été possible.

Aujourd'hui, l'État qui a pris le relais de l'exploitant minier est clair, il ne souhaite pas rouvrir l'épineux problème des réparations de nos maisons, il estime tout simplement que ce problème a déjà été soldé en son temps par HBL/CDF (en clair, pas de réparation pour les maisons ayant une pente inférieure à 3%).

Par contre ce qui me révolte dans nos procédures en cours, c'est que les avocats de Bercy sous entendent que « les propriétaires des maisons à Rosbruck se sont engagés dans une construction tout en sachant que demain ils auront des dégâts miniers »!



clev rasbruck info.fr

Si t'el était le cas, peut-on imaginer un seul instant que le maire de l'époque Roger GULDNER avec son équipe, aurait autant investit dans les années 1977 à 1984 en sachant que le foudroyage sans remblayage provoquera à partir de 1985 la destruction du village?

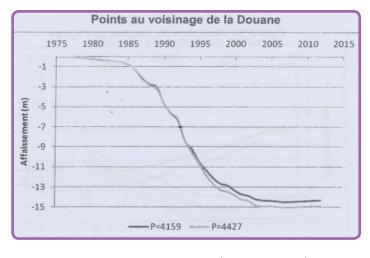
Affaissement Minier ou naturel?

Courbes de mesures d'affaissement à Rosbruck, qui montre bien qu'entre les années 1975 et 1985 avec le remblayage des galeries vidées par le charbon, le sol ne s'est affaissé que de 50 cm. Avec l'arrêt du remblayage en 1985 le sol s'est ensuite lourdement affaissé de 15 mètres.

La **DREAL** de Lorraine « Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement », sous le couvert de l'État, prend en charge et à son tour la prévention des risques et le pilotage des réparations des dégâts miniers.

Mais il est surprenant, lorsqu'on sollicite leur service, d'obtenir une réponse qui rappelle des propos déjà colportés dans le passé par HBL/CDF: « Les désordres constatés sont le résultat d'une mise en oeuvre incertaine des matériaux de construction ». De préciser que cette remarque fait allusion à une maison qui a subi un relevage effectué à l'époque sous le contrôle de HBL/CDF! Si ce ne n'est pas consécutif à l'affaissement minier, alors que l'on nous démontre mais très clairement et techniquement son origine?

Avec le Collectif de défense des bassins miniers Lorrains et ACOM France, nous maintenons la pression auprès de nos élus nationaux pour la mise en place d'une véritable réforme de mise en conformité avec la charte de l'environnement, mais aussi pour une clarification de la réforme sur l'indemnisation des



dommages miniers avec une réparation intégrale et pérenne des dommages subis.

En ce qui concerne nos actions en justice:

Dans la procédure en appel à Metz qui concerne 44 familles, le Juge avait demandé à l'expert judiciaire de lui remettre des expertises au cas par cas pour la fin de l'année 2016, à ce jour, il n'a reçu qu'une quinzaine de rapports ? Il est donc évident que l'expert judiciaire pose un réel problème au juge.

Sur notre demande, le Sénateur MIZZON que l'on remercie, a interpellé Éric DUPONT-MORETTI, Ministre de la Justice, pour que cette procédure engagée en mars 2007 puisse enfin reprendre son cours normal et être jugée.

Associations GLCV ROSBRUCK

Maître BETTENFELD notre avocat, qui régulièrement relance le Juge, vient à nouveau de lui écrire en précisant que déjà beaucoup de mandants sont décédés, d'autres sont rentrés dans un âge avancé et qu'il est vraiment impératif que l'expert termine sa mission. De notre côté nous n'avons pas manqué de médiatiser dans la presse, cette situation ubuesque qui pénalise à nouveau les victimes qui souhaitaient simplement vivre dans un havre de paix.

 Dans les deux autres procédures suivies par Maître IOCHUM et entamées en septembre 2016 au TGI de Sarreguemines, pour perte de valeur des maisons situées en zone inondable et sur le préjudice d'anxiété, l'audience des plaidoiries pour le 1er groupe de 6 familles a eu lieu le 9 février 2021. Le tribunal a mis la décision en délibéré au 13 avril 2021.

En 2004, HBL/CDF nous garantissait que 4 ans après la fermeture de la dernière mine, qu'il n'y aurait plus de désordre minier dans notre bassin houiller, mais

APRES LA FERMETURE
MINES ROSBRU
LIVIRONS ATTENDE

Assemblée Générale 2020 de la CLCV de Rosbruck

en 2014 la préfecture plaçait le vallon affaissé du Weihergraben en zone rouge inondation en récidivant en 2018 avec le placement des 3/4 de Rosbruck en zone orange inondable.

Vous l'avez compris, les problèmes liés aux affaissements miniers et contrairement aux dires des dirigeants de HBL/CDF, avec la remontée de l'eau minière vont à nouveau créer de sérieux désordres environnementaux et pas seulement dans notre village.

Il est donc important pour la nouvelle équipe municipale avec son maire Bernard BETKER de rester vigilant, et tant que l'équilibre hydrodynamique de la nappe des grès vosgiens n'est pas atteint, de veiller à obtenir le placement d'un « PPRMI » Plan de Prévision de Risques Miniers Inondations dans notre village tout comme cela se fait partout ailleurs en France et non un risque Naturel inondation comme le souhaiterait aujourd'hui la Préfecture pour se débarrasser de l'épineux problème de l'après mine.

Pour terminer et au nom de l'ensemble de la CLCV, je voudrais remercier Pierre STEININGER notre maire émérite qui avec l'ensemble de son équipe et pendant 3 mandats exemplaires, n'a pas hésité à monter au créneau dans un contexte particulièrement difficile de l'après-mine pour défendre les intérêts de notre village.

Avec mes prédécesseurs de la CLCV, Norbert SCHEID et Bernard GLANOIS, nous avons apprécié de travailler avec un maire totalement engagé à nos côtés dans la défense des sinistrés de l'exploitation minière.

Encore une fois, un grand merci Pierre et nous te souhaitons avec Fabienne, une retraite aussi heureuse que méritée.

> Pour le comité de la CLCV La présidente Joëlle PIRIH



Votre partenaire hygiène et propreté dans l'Est de la France et en Allemagne depuis près de 30 ans Agence de ROSBRUCK 71 Rue Nationale

3 03.87.84.86.02

Agence de METZ Zac Hauconcourt-Talange Hauconcourt

03.87.80.25.25

everclean@everclean57.fr www.everclean-proprete.com

Associations CARNAVAL DES-SENIORS

La situation au regard de la pandémie de Covid-19 n'a malheureusement pas permis aux nombreuses Associations de la Commune de se réunir. Les différentes règles de distanciation, les multiples obligations et autres confinements ont mis un frein à l'organisation de manifestations, d'événements variés tels que Épiphanie, Pâques, Beaujolais nouveau, Noël, sans oublier les anniversaires, le repas mensuel ou encore les après-midi récréatifs hebdomadaires. Il en a été de même pour toutes les Associations de Rosbruck qui n'ont pu organiser leur assemblée annuelle. Il nous tarde à toutes et à tous un retour à une normalité afin de reprendre le cours de nos activités associatives.

Les traditions ne se perdent pas, le carnaval demeure une période festive qui débute le 11/11 à 11h11 et qui se termine le mardi gras à 23h59, les anciens du Club du 3ème âge n'ont pas dérogé à la règle et chacun a pu se déguiser selon sa convenance et fêter dans une ambiance chaleureuse et la bonne humeur.









Pot de départ

Départ à la retraite de Monsieur Pierre BREIT

Après avoir enseigné 31 années à l'école élémentaire "Emile PONCELET" de la Commune en tant que Professeur des écoles et Directeur, Monsieur Pierre BREIT a fait valoir ses droits à la retraite. Notre "Maître" a démarré sa carrière le 4 janvier 1979 sur un poste de supplément à Sarreguemines, puis a effectué des remplacements sur tout le département (Sarralbe, Aulnoy-sur-Seille, Vic- sur-Seille, Puttelange, Guerting, Saint-Jean-Rohrbach, Creutzwald....). En septembre 1984, Monsieur BREIT a occupé son 1er poste à mi-temps sur Oeting et sur Petite-Rosselle pour être titulaire mobile sur Freyming-Merlebach. Son premier poste à l'année s'est effectué à Cocheren en septembre 1988 et l'année suivante sur Rosbruck pour ne plus le quitter. En 1999, il a été nommé Directeur de l'école élémentaire, puis en 2016, en direction unique suite à la fusion des deux écoles maternelle et élémentaire.

Voilà plus de 40 années passées au service de l'Éducation Nationale, où Monsieur Pierre BREIT a donné tout son sens à la mission d'enseigner et qu'il a fait avec son cœur, convaincu que l'éducation reste l'un des fondements principaux de notre société qui conditionne l'essentiel de la vie future de nos enfants.

Sur un air d'Hugues AUFRAY, Bonne retraite Monsieur le Professeur, on ne vous oubliera jamais, tout au fond de nos cœurs, ces mots sont écrits à la craie...





P'tit mémo



Vos permanences de **distribution de sacs** 2021





COMMUNES	LIEUX	1" DISTRIBUTION	2º DISTRIBUTION	HORAIRES	
ALSTING	Ateliers municipaux - Rue de l'Église	mardi 23 mars	jeudi 23 septembre	8h30 - 19h	
		mardi 27 avril	lund 25 octobre		
BEHREN-LES-FORBACH	Maison des Associations - Boulevard Charlemagne	mercredi 28 avril	mardi 26 octobre	8h30: 17h30	
		jeudi 29 avril	mercredi 27 octobre		
BOUSBACH	Espace loisirs - Rue Jeanne d'Arc	mardi 9 février	mardi 20 juillet	14h-19h	
COCHEREN, cité (Belle-Roche)	Centre social Daniel Balavoine - Place Sainte-Barbe	mercredi 19 mai	vendredi 19 novembre	8h30 - 14h	
COCHEREN VIllage	Foyer Robert Schumon - Place de la Fontaine	vendredi 28 mai	lundi 22 novembre	14h-19h	
DIEBLING	Salle polyvalente Clos des Arts - Rue Principale	mardi 2 février	mercredi 21 jullet	13h-19h	
ETZLING	Salle polyvalente - Rue de la Montée	mercredi 10 mars	mercredi 8 septembre	14h-19h	
FARSCHVILLER	Salle polyvalente - Rue du Stade	lundi 1º février	jeudi 22 juillet	13h - 19h	
FOLKLING	Hall du gymnase - Rue du 6 décembre 1944	lundi 18 janvier	jeudi 8 juillet	14h-19h	
FORBACH, Bellevue	Gymnase de Bellevue - Avenue du Général Patch	lundi 3 mai	lundi 8 novembre	8h30 - 19h	
FORBACH, Bruch	Foyer Milles Clubs - Place des Bouleaux	jeudi 15 avril	jeudi 14 octobre	8h30-19h	
FORBACH, Centre ville, Ville Haute, Petite Forét	Solle des fêtes - Rue Bauer	mardi 2 mars	vendredi 20 août	8h30 - 19h	
FORBACH, Creutzberg	Foyer du Creutzberg - Place du Creutzberg	vendredi 26 février	mercredi 4 août	13h-19h	
FORBACH, Marienau	Foyer de Marienau - Rue Principale	mercredi 31 mars	mercredi 29 septembre	8h30-19h	
FORBACH, Wiesberg	Centre Social - Avenue de l'Europe	lundi 25 janvier	mardi 8 juin	8h30 - 19h	
GAUBIVING	Foyer de Gaubiving - Rue de Behren	jeudi 21 janvier	lundi 12 juillet	9h-12h30	
KERBACH	Salle polyvalente - Rue du Stade	vendredi 19 mars	mardi 28 septembre	14h-19h	
METZING	Salle de la mairie - Rue Principale	jeudi 25 février	mardi 27 juillet	16h-19h	
MORSBACH	Centre Éric Tabarly - Rue Éric Tabarly	jeudi 20 mai	mardi 2 novembre	9h-19h	
NOUSSEVILLER - CADENBRONN	Salle polyvalente - Rue des Roses	jeudi 25 février	mardi 27 juillet	14h-19h	
ŒTING	Sydem Tour - place des fêtes - Rue de Folkling	lundi 29 mars	Jundi 18 octobre	9h-19h	
		lundi 4 janvier	lundi 5 juillet		
PETITE-ROSSELLE	Concorde - Contour Saint-Charles	mardi 5 janvier	mardi 6 juillet	8h30 - 19h	
		mercredi 6 janvier	mercredi 7 juillet		
ROSBRUCK	Foyer Saint-Hubert - Rue des Ecoles	Mercredi 30 juin	Vendredi 17 décembre	15h - 19h	
SCHŒNECK	Centre socio-culturel - Rue du Puits	lundi 7/juin	vendredi 10 décembre	8h30-19h	
SPICHEREN	Salle polyvalente - Place de la Charente	jeudi 28 janvier	mardi 31 août	8h30 - 19h30	
SPICHEREN. Brême d'Or	Local des boulistes - Rue du Roussillon	mardi 9 février	mardi 7 septembre	9h-12h30	
		lundi 15 février	lundi 23 août		
STIRING-WENDEL	Nouvelle salle culturelle : Espace les Anciennes Forges - Rue de la Vieille Usine	mardi 16 février	mardi 24 août	8h30 - 19h	
		mercredi 17 février	mercredi 25 août		
	Control of the Contro	jeudi 18 février	jeudi 26 août		
TENTELING	Salle sous la Mairie - Rue Principale	mercredi 20 janvier	jeudi 5 août	14h30 - 19h	
THÉDING, CITÉ	Maison de quartier - Rue de Sarreguemines	mardi 19 janvier	vendredi 2 juillet	9h-12h30	
THÉDING, Village	Foyer Alti Bihn - Rue du Presbutère	mardi 12 janvier	jeudi 1º juillet	8h30-18h30	



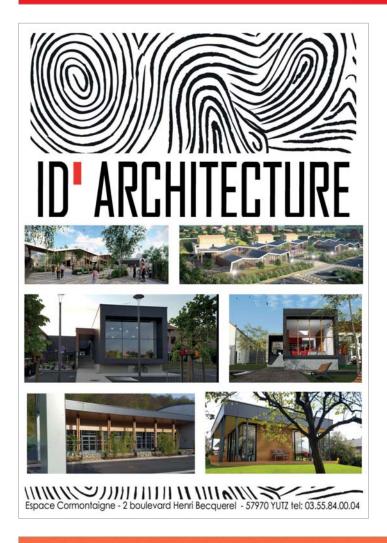
Retrouvez toutes les permanences sur le site Internet du Sydeme en vous inscrivant à l'alerte e-mail ou en téléchargeant l'application dédiée.

PIERRE ANTOINE ARCHITECTURE

06.86.79.10.22

antoine.pierre@live.fr

Saint-Avold





VERRI Aménagement

Création et Entretien Exterieur

- Tous Travaux Mini Pelle! A partir de 600€ /J (chauffeur inclus)
- Pose de Pavés, Dalles, Bordures, Gravier décoratif, Terre
 Végétale, Grillage Rigide, Petite Maçonnerie etc...



Devis Gratuit! 06 73 64 87 56

Thomas VERRI

Stiring-Wendel

Groupe Scolaire

École Primaire "Les Grands Cèdres"

Le projet

Par le projet de construction d'une nouvelle école dans notre village, en regroupant l'école maternelle et l'école primaire distantes de plus d'un kilomètre, en la repensant fonctionnelle et équipée d'outils numériques, la municipalité a souhaité donner un bon départ dans la vie de nos écoliers mais aussi aux parents les obligeant, pour certains, à faire des gymkhanas aux heures de rentrée et de sortie de classe.

Le temps que nos enfants passent à l'école est important, c'est la raison pour laquelle le cadre, comme les conditions d'accueil sont primordiales. Elle sera un lieu d'apprentissages, de découvertes et de jeux entre copains et copines, qui en feront un lieu plein de vie.

Elle se nommera : "Les Grands Cèdres".

Les financements et subventions

Sans les multiples subventions et l'effort financier de la commune, le projet n'aurait pas pu voir le jour.

Le coût total de la construction s'élève à 2 417 000 Euros HT, et les subventions se répartissent ainsi :

- 569 991 Euros HT au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) accordés par l'État,
- 1 000 000 Euros HT dans le cadre de l'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) accordés par le Conseil Départemental,
- 5 000 Euros HT versés par la CAF (Communauté d'Agglomérations de Forbach Porte de France).

Le montant restant à charge pour la commune de Rosbruck s'élève néanmoins à 842 009 Euros HT.

La construction

L'école primaire "Les Grands Cèdres" a été conçue dans un souci de respect de l'environnement, avec des normes de sécurité sévères et des matériaux de qualité durables. Les cabinets d'architecture DENIS et Pierre ANTOINE de Saint-Avold et ID Architecture de Yutz ont conçu l'ensemble de l'ouvrage en prévoyant d'utiliser les dernières techniques en matière d'économie d'énergie.

Le projet de construction a été lancé en 2017 sous l'égide de l'ancien Maire, Monsieur Pierre STEININGER, le premier coup de pelle donné courant juin 2018 avec l'objectif de terminer l'ensemble des travaux au deuxième semestre 2019. Quelques imprévus sur certains lots, des intempéries mais surtout la pandémie de Covid-19 n'ont pas permis de respecter le calendrier. C'est donc la nouvelle équipe mise en place et présidée par le nouveau Maire, Monsieur Bernard BETKER, qui a porté la fin des travaux et programmé la rentrée des classes en septembre 2020, tout comme son inauguration.

Un projet mené à son terme par deux Maires successifs.



Groupe Scolaire

L'inauguration

La première rentrée scolaire dans cet établissement tout neuf a fait le bonheur de tous les élèves rosbruckois, mais aussi à l'ensemble des parents, des enseignantes et de la municipalité. L'inauguration quant à elle, fut un moment d'émotion pour l'ensemble la collectivité, une cérémonie officielle rehaussée par la présence entre autres de représentant de l'État, Madame Claude DULAMON, Sous-Préfète de Forbach/Boulay, de parlementaires de Moselle, Monsieur le Sénateur Jean-Marie Mizzon et Monsieur le Député Christophe AREND, Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG vice-président du Conseil départemental de la Moselle et Marie-Laure Ball, inspectrice de l'Éducation nationale.

L'implication des enfants à cet événement a valorisé l'instant. Revêtus d'un costume aux couleurs de la République et du bonnet phrygien, trois d'entre eux ont présenté le ruban tricolore et les ciseaux qui ont permis à Madame la Sous-Préfète Claude DULAMON, d'officialiser ainsi la mise en service de leur nouvelle école. Enfin, c'est avec enthousiasme qu'ils ont lu le texte du poète Alain BOUDET, "Écolier dans la lune", choisi et revisité avec leur maîtresse.

À l'école des Grands Cèdres On découvre des pays Où nul n'est jamais parti Pas même les enfants sages

Le soleil avec la pluie L'orage avec l'accalmie La météorologie Bouscule le temps, les visages Et les couleurs de nos cris Dans la cour de nos éclaircies

Les oiseaux n'ont pas d'histoires Les arbres n'ont pas d'ennuis A l'école des Grands Cèdres Aucun enfant n'est puni Les rêves tournent les pages Aucune leçon t'ennuie C'est l'école des Grands Cèdres Elle t'ouvre sur la vie Dans le monde d'aujourd'hui, et encore davantage de celui à venir, l'enfant doit posséder des bases solides pour affronter l'avenir dans les meilleures conditions.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous les élèves ainsi qu'à leurs enseignants une bonne rentrée et réussite scolaire. Et comme les enfants l'ont si joliment énoncé dans le poème :

L'école des Grands Cèdres... ELLE T'OUVRE SUR LA VIE.









Zone Commerciale, 2 Avenue Marchande 57520 Grosbliederstroff

03.87.95.62.88

03.87.09.22.14



Menuiserie Pfirsch www menuiserie-pfirsch.fr

Portes • Escaliers • Placards / Dressing • Agencements

SPIE CityNetworks, partenaire de la performance des territoires :

Réseaux d'énergies - Réseaux numériques - Enfouissement Eclairage public - Vidéoprotection urbaine - Equipements urbains



Impasse de l'Ecole, 57800 - COCHEREN +33 3 87 04 76 02 - cocheren.sag@spie.com

Pergolas







Vérandas

Amiversaires

Noces d'Or

C'est devant Monsieur le Maire Pierre Gérard que Jean et Blandine ont uni leurs destinées le 13 juin 1969 à Rosbruck. Jean HAAG est né le 11 mars 1945 à Hundling et a travaillé comme opérateur chimiste ; quant à Blandine née KURTZ, elle a vu le jour le 19 juin 1946 à Rosbruck et avait la profession de mécano-comptable. Leur regard se sont croisés le 7 mai 1968 lors d'un bal à Hundling et ne se sont plus quittés. De leur union sont nées deux filles Carole et Marjorie et sont grands-parents de trois petits enfants Eloïse, Baptiste et Marie.

Toutes nos félicitations aux heureux jubilaires.



Noces de Diamant

Madame Jacqueline GRILL, née SCHMELZER et Monsieur Robert GRILL sont nés tous les deux dans le Pas-de-Calais pendant l'évacuation, Jacqueline à Liévin et Robert à Lens. Ils ont uni leur destinée le 04 avril 1959 en mairie de Cocheren et, cinq mois plus tard, le 05 septembre, ils se sont dit oui devant l'autel de l'église de Rosbruck qui à l'époque, beaucoup d'entre nous s'en souviennent, se trouvait encore rue Houchard. Robert a fait toute sa carrière aux Houillères pour terminer porion électromécanicien et Jacqueline a travaillé dans le prêt-à-porter avant de se consacrer à ses deux enfants, Patrick et Isabelle. Les jubilaires, heureux grands-parents de Marie et Antoine, habitent depuis 1955 au Hameau des Genêts.

Toutes nos félicitations aux heureux jubilaires.



Anniversaires

Albert ROSSBACH est né le 2 février à Rosbruck et Françoise a vu le jour le 26 octobre 1939 à Thal-Marmoutier (67). Rien ne les destinait à se rencontrer sauf le hasard et un mariage qui s'est déroulé le 28 août 1959 à Thal-Marmoutier. De leur union naquirent deux enfants : Josée et Philippe qui leur donnèrent quatre petits-enfants. Aujourd'hui, ils sont arrières grands-parents de sept enfants qui les comblent de bonheur.

Toutes nos félicitations aux heureux jubilaires.



Noces de Palissandre

C'est le 6 juin 1955 que Monsieur Pierre GÉRARD. maire d'alors célébra les noces de Madame Emmy LANG, née le 17 novembre 1933 à Merlebach, et de Monsieur Norbert GRÉAU, né le 25 juillet 1929 à Coulgens en Charente. Le couple s'était rencontré en novembre 1953 lors d'une soirée dansante dans la salle du Café Kurtz. De leur union sont nés deux enfants, Marie-Jo et Brigitte, et sont les heureux grands-parents de trois petits-enfants. Emmy et Norbert ont été très présents dans le milieu associatif en étant membres de l'Amicale des Retraités, de la Société des Ouvriers Mineurs et du Club du 3ème âge. Monsieur Norbert GRÉAU, médaillé militaire après 36 mois de campagne en Indochine du nord / Delta du Tonkin, fut également membre du Conseil municipal durant deux mandats de 1977 à 1989.

Toutes nos félicitations aux heureux jubilaires.





Anniversaire

Mme ZAKARIAS Marie 90 ans

Madame Marie ZAKARIAS, née Samson, a vu le jour le 07 juillet 1930 à Merlebach où elle a passé toute sa jeunesse. Adepte du scoutisme, elle a été Chef scout pendant de nombreuses années. Marie s'est installée à Rosbruck en 1967 jusqu'en août 2020 où, pour des raisons de santé, elle a rejoint un Ehpad. Notre nonagénaire a exercé le métier d'aide-soignante à l'hôpital Marie-Madeleine pendant plus de trente années, et toujours du poste de nuit. Marie est maman d'une fille Nadine qui lui a donné pour son plus grand bonheur un petit-fils. Elle partage sa paisible retraite entre le dessin qu'elle affectionne particulièrement et les voyages, sans oublier de donner de son temps pour aider.

Félicitations et longue vie à notre nonagénaire.



GEDIMAT

Bati-Colman

03 87 85 04 09 6 rue du Hérapel - 57800 ROSBRUCK

Événements

Repas des Seniors 2020

En ce début d'année 2020, la municipalité de Rosbruck a invité les seniors de 65 ans et plus à son traditionnel banquet annuel. Cette rencontre festive dans une ambiance familiale et conviviale s'est déroulée pour la 10° année dans le Centre Multiculturel du Hambusch.

Plus de 110 convives ont répondu présent à l'invitation de Monsieur le Maire Pierre STENINGER, et comme les années précédentes, l'ensemble de l'équipe municipale a eu à cœur d'être attentif aux sollicitations et d'être aux petits soins de nos aînés.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire n'a pas manqué de remercier et d'honorer toutes et tous d'être présents dans ces moments privilégiés, si précieux, si riches d'échanges et de convivialité qu'est le banquet annuel.

Avant de déguster un excellent repas concocté par notre traiteur Monsieur Joseph TANZER du Soc D'Or à Hombourg-Haut accompagné d'une sélection de vins fins de la Sommellerie de France de Rosbruck, Monsieur le Maire termina son allocution en mettant à l'honneur Jacqueline et Robert GRILL qui ont fêté leurs noces de diamant en 2019.

La partie musicale étant assurée par Monsieur JOSY, l'aprèsmidi se déroula dans une ambiance des plus chaleureuses.









Groupama

Agence de Sarreguemines

30 rue de l'Église 57200 SARREGUEMINES

Ouvert du mardi au vendredi de 8h30 - 12h00 et de 13h30 - 18h00 Le samedi de 9h00 à 12h00

Agence de Forbach

1 avenue Saint Rémi 57600 FORBACH

Ouvert du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 Du jeudi au vendredi de 13h30 à 18h00 Le samedi de 9h00 à 12h00

Événements

















Événements

Saint Nicolas au groupe scolaire

« Saint Nicolas, Patron des écoliers, apporte-moi des bonbons dans mon petit panier. Je serai sage comme un petit mouton. J'irai à l'école apprendre mes leçons... »

Comme chaque année, le bon Saint Nicolas Patron des écoliers, n'a pas manqué de rendre visite aux enfants de la commune qui l'attendaient avec impatience dans leur toute nouvelle école "Les Grands Cèdres". Au regard d'un comportement exemplaire de la part des écoliers, l'Évêque de Myre n'a pas estimé nécessaire d'être accompagné du Père Fouettard et a remis à chacun un sachet de friandises avant de s'en aller récompenser d'autres enfants sages.













Saint Nicolas à la MAM

Une douzaine d'enfants de la MAM "Rêveries d'Enfances" ont attendu sagement avec leurs nounous le bon Saint Nicolas. Ils lui ont chanté une jolie petite comptine et chacun est allé, accompagné de son assistante maternelle, chercher son sachet de friandises offert en remerciement par Saint Nicolas.

« Au revoir Saint Nicolas et à l'année prochaine... »





État Civil

État Civil 2019

Naissances Toutes nos félicitations aux parents

Le 21 janvier _____ Xéna FLAUS
Le 04 février ____ Jasina SHAQIRI

Le 18 mars _____ Marco Carmelo Joseph BOCK

Le 10 juin _____ Khalissa BA

Le 27 juillet _____ Léna Danielle GABRIELLE

Le 09 septembre _____ Amina BEGESHI

Le 24 septembre _____ Antony HAG

Le 02 novembre _____ Mariam AOURAGHE

Le 30 décembre Victoria, Prudence MULLER KUBIAK





Mariages Toutes nos félicitations aux époux

Le 08 juin ______ Fatima M'BARK et Claude WERHAN

Le 10 août _____ Yvette, Claudine KEUPER et Nunziato VULLO

Le 12 octobre _____ Coralie GRUN et Mathieu JEDAR

Décès Nos plus sincères condoléances aux familles

Le 16 février ______ Raymond LARBALETRIER

Le 06 mars _____ Marie Irène HASER née CANU

Le 18 avril _____ Laetitia LEONI

Le 14 octobre _____ Albert BECKER

Le 05 novembre _____ Jean HAAG





État Civil 2020

Naissances Toutes nos félicitations aux parents

Le 29 janvier _______ Soline RAPP

Le 13 février ______ Andrea Marianne Nsiyapnzeu IACUZZI

Le 01 mars ______ Eline Amanda CHARLES

Le 29 mars ______ Meva AYATA

Le 18 mai ______ Elisa LA CASTELLANA

Le 29 mai ______ Kayan Karim Josélito REBAH

Le 02 août _____ Joleen WEISS

Le 04 octobre Mia BAUMGAERTNER





Décès Nos plus sincères condoléances aux familles

Le 17 février	Erika FLAUS née BURGARD
Le 28 février	Maria Inès CUNHA née DE AMORIM
Le 15 mai	Claude WERHAN
Le 29 juillet	Marie-Louise DILLENSEGER née ANDRES
Le 09 août	Ingeborg ROSTOUCHER née SCHUH
Le 19 août	Elke BRUNK née HERRMANN
Le 08 septembre	Bernard BRUHL
Le 21 décembre	Yves Norbert GREAU

Décès de Madame Brigitte KLASKALA

Madame Brigitte KLASKALA, née PAWLAK, nous a quittée le 14 février 2021 dans sa 74° année. Née le 22 janvier 1948 à Seingbouse, elle était veuve de Monsieur Marcel KLASKALA depuis le 26 octobre 1998. Madame Brigitte KLASKALA avait deux enfants, Rachel et Jessica, qui lui donnèrent trois petites-filles, Claire, Céline et Alice. Secrétaire à la retraite, Brigitte œuvrait activement dans bon nombre d'associations et amicales de la commune de Rosbruck ; elle était également Conseillère municipale depuis 2008. Nous garderons d'elle le souvenir d'une femme toujours disponible, joviale et très active et présentons nos plus sincères condoléances à la famille.



Informations diverses

Les déchets ménagers

La Communauté d'Agglomération de Forbach a en charge l'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Quant au transport et au traitement, ceux-ci sont assurés par le Sydeme.

La facturation du service des ordures ménagères

Avant 2020, le service des ordures ménagères était facturé sous forme d'une Taxe sur votre avis d'imposition de la taxe foncière, vous y trouviez un pourcentage qui s'appliquait à la base de calcul de ladite taxe foncière. En 2019, le taux de la taxe des ordures ménagères à Rosbruck était de 17,26 % quelque soit la composition de votre famille et la quantité de déchets produits.

Exemple : Si vous viviez seul dans une grande maison avec une valeur locative élevée, vous deviez payer une taxe d'ordures ménagères bien plus élevée qu'une famille nombreuse dans une petite maison. De ce fait, la facturation dépendait de votre maison et non de la quantité de déchets produits.

À partir du 1^{er} janvier 2020, grand changement dans la facturation du service des ordures ménagères dans toute la Communauté d'Agglomération de Forbach, la taxe est remplacée par la redevance incitative, plus équitable selon les élus de la CAF.

Cette redevance est constituée d'une part fixe de 266 Euros par an pour chaque foyer et quelle que soit sa composition. À celle-ci est appliquée une part variable calculée en fonction du poids du contenu des poubelles présentées au camion de collecte. Le tarif au poids est de 0,175 Euros par kilogramme.

Quant au paiement du service, celui-ci ne se fait plus via la taxe foncière, mais vous est facturé directement par la Communauté d'Agglomération de Forbach. Chaque usager du service des poubelles recevra deux factures par an à son domicile.

La déchetterie

L'accès à la déchèterie se fait uniquement par l'intermédiaire de votre Sydem'Pass et le nombre de passages est limité à 52 accès par an.

Les horaires d'ouverture :

Été (01 avril au 30 septembre): Lundi/Mardi/Mercredi/Vendredi/Samedi: 09h30 - 12h30 // 14h00 - 19h00

Jeudi : FERMÉ

Hiver (01 octobre au 31 mars) : Lundi/Mardi/Mercredi/Vendredi/Samedi : 10h00 - 12h00 // 13h30 - 17h30

Jeudi : FERMÉ



Règles de voisinage

À la suite d'une recrudescence d'incivilité, de nuisances de nuit ou de jour et de trouble du voisinage ces derniers temps dans notre commune, il est de bon ton de rappeler à tout un chacun les bonnes règles et arrêtés mis en place par la municipalité.

Les bruits du voisinage

L'arrêté municipal définissant les horaires pendant lesquels les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore peuvent être effectués :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 Les dimanches et jour fériés de 10h00 à 12h00

Cet arrêté vaut pour les tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses, les scies électriques, etc...

Sont également concernées les entreprises intervenant chez un particulier.



Le bruit alimente notre quotidien et notre environnement sonore est globalement de plus en plus bruyant. Il en appartient à chacun de réintroduire le silence et son plaisir en matière sociale, d'éducation et de savoir-vivre entre voisins. Les nuisances persistantes tels que bruits ou tapages injurieux ou nocturnes (de 22h00 à 7h00) peuvent être pénalisés par une contravention de 3ème classe (art. R. 623-2 du Code pénal).

Les distances des plantations

Les plantations de basse tige (inférieure à 2 mètres de hauteur) doivent se trouver entre 50 cm et 2 mètres de la limite de séparation avec la propriété voisine. Pour les plantations de hautes tiges (supérieure à 2 mètres de hauteur), elles doivent se trouver à 2 mètres minimum de la limite de séparation de la propriété voisine.

La distance légale se comptant du centre de l'arbuste à la limite séparative.

Le propriétaire est responsable de la végétation implantée sur son terrain. Dans le cadre d'une location, la coupe et l'entretien sont à la charge du locataire. Il est de son devoir de veiller à ce qu'elle ne déborde ni sur les terrains voisins, ni sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs. À défaut, sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident.





Le débroussaillage et l'incinération des végétaux

Vous devez débroussailler votre terrain jusqu'à 50 mètres autour de toute construction (habitations, dépendances, cabanes piscines) et jusqu'à 5 mètres de chaque côté des voies d'accès menant à votre propriété ou location.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre. L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies ou d'arbustes et de débroussaillage, les épluchures...

Il est recommandé de composter si possible les déchets verts ou de les déposer en déchèterie. Pour mémoire, vous avez droit à 52 passages gratuits par an à la déchèterie (se munir du sydem pass).



La propreté et le déneigement

Tout propriétaire ou locataire a l'obligation de désherber, débroussailler, balayer et nettoyer les abords de son immeuble, y compris les trottoirs et les caniveaux, chaque fois que cela est nécessaire. D'autre part, il leurs est demandé de ne pas y déposer des matériaux, sous réserve d'un enlèvement rapide, ou des déchets ménagers en dehors des heures et jours prévus pour le ramassage.

En période hivernale, il convient de déblayer les trottoirs et surtout d'éviter d'évacuer la neige sur la route ou d'obstruer les avaloirs. À défaut, la responsabilité du propriétaire ou du locataire peut être engagée en cas d'accident (art. 1384 du Code Civil).

La circulation et le stationnement des véhicules

Notre commune comporte plusieurs zones de voiries limitées à 30 km/h pour tous les véhicules. Cette vitesse modérée a pour but de favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. Rouler moins vite, c'est mieux anticiper les obstacles et réagir plus rapidement. Cela signifie donc moins d'accidents. Or il est malheureux de constater que ces vitesses limitées sont rarement respectées tant par certains riverains que par des livreurs. À cet effet, des contrôles de gendarmerie seront effectués inopinément.

En vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons, les trottoirs leurs sont réservés et le stationnement anarchique et très gênant des véhicules sur ceux-ci y est strictement interdit (art. R. 417-11 du Code de la Route).

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant 7 jours (art. R. 417-2 du Code de la Route). Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.



mations air



Les promenades avec vos chiens

Lors de vos sorties avec votre animal de compagnie, vous devez tenir celui-ci en laisse et veiller à ce qu'il ne fasse pas ses besoins sur les trottoirs, les chemins, les places publiques, les espaces verts, les aires de jeux pour enfants... Pour la propreté de la commune et le bien-être de toutes et tous, vous aurez l'obligeance de ramasser les déjections de vos

> Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

> En ce qui concerne les chiens de 1ère et 2ème catégorie, nous vous rappelons que les propriétaires doivent être en possession d'un permis de détention pour leur compagnon. De plus, ces chiens devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure lors de ses promenades.

Les ordures ménagères

La poubelle doit être sortie sur le trottoir la veille du ramassage en début de soirée et doit être rentrée, au plus tard, en fin d'aprèsmidi du jour du ramassage (le jeudi, sauf report en raison de jours fériés). Il s'agit là d'une règle de bon sens qui tient compte particulièrement de l'hygiène et de la sécurité.

S'il est admis que des personnes ayant des difficultés à pousser ou à tirer une poubelle lourde, en raison du tri multiflux, la laissent devant leur immeuble ou qu'une personne âgée ne puisse pas acheminer sa poubelle par des escaliers, à travers un couloir, etc..., on ne pourra pas admettre qu'une poubelle ne soit pas rentrée par désinvolture, négligence ou paresse.





Tarifs Centre Multiculturel



Location du Bar de la salle Multiculturelle du Hambusch

Tarif de location à compter du 1^{er} juillet 2021

	Rosbruck W-E	Extérieur W-E	Rosbruck Semaine	Extérieur Semaine
Bar Option 1	80	110	50	80
Bar Option 2	180	210	150	180
Stores extérieurs	75	75	75	75
Forfait ménage	50	50	50	50
Total Bar Option 1	205	235	175	205
Total Bar Option 2	305	335	275	305

Bar Option 1 : Bar + Manges debout

Bar Option 2 : Bar + Tables + Chaises + Service de table

Location 40 personnes maximum pour 24h - Remise des clés la veille au soir

Location du Centre Multiculturel du Hambusch

Tarif de location à compter du 1^{er} juillet 2021

	Rosbruck W-E	Extérieur W-E	Rosbruck Semaine	Extérieur Semaine
Bar	70	100	40	70
Grande salle	400	700	250	400
Cuisine	100	200	80	150
Total Salle	570	1 000	370	620
Stores extérieurs	75	75	75	75
Forfait ménage	105	105	105	105
Total	750	1 180	550	800

Les Brioches de l'Amitié 2020

240 C'est le nombre de Brioches de l'Amitié proposées aux habitants de Rosbruck contre un don. Pas moins de 991,20 Euros ont été ainsi collectés grâce à l'investissement de bénévoles, qui se sont mobilisés pour la réussite de cette action de solidarité ainsi que la population pour sa générosité, malgré le contexte sanitaire particulier. Le montant collecté a été intégralement reversé à l'antenne APEI Moselle de Saint-Avold.

Cette campagne emblématique d'envergure nationale permet à l'APEI Moselle non seulement de récolter les fonds nécessaires pour améliorer les capacités et les conditions d'accueil des personnes qui sont accompagnées au quotidien, mais aussi de sensibiliser le grand public au handicap mental et de faire reconnaître les personnes handicapées mentales comme des citoyens à part entière.

L'APEI Moselle s'est donnée ainsi pour mission d'accueillir ces personnes, mais aussi leurs familles et amis, de les écouter, de les accompagner et de construire des solutions adaptées aux besoins et attentes de chacun tout au long de leur vie.



Ces fonds seront affectés, comme les années antérieures, à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) de Saint-Avold et d'Altviller.

Le Site internet de Rosbruck

Dans l'envie constante de faciliter l'accès à l'information, le site internet officiel de Rosbruck est conçu pour répondre aux questions essentielles : qui ? quoi ? où ? comment ? pourquoi ?

Celui-ci est géré par la Commission municipale d'information composée d'élus et de personnes bénévoles de la commune qui ont pour mission de mettre le site le plus régulièrement à jour.

Une navigation et des fonctionnalités simples pour une plus grande souplesse dans la gestion des informations récentes concernant la vie de notre commune agrémentent le site. Des rubriques concernant l'histoire et la géographie de Rosbruck, mais aussi un espace d'actualités avec des informations utiles sur des sujets variés, ou encore des liens vers d'autres administrations complètent le site.

La Commission municipale d'information se réunit épisodiquement pour maintenir et améliorer la qualité de notre site, elle est également à l'écoute de vos remarques et suggestions.

Pour être au plus près de l'information et au courant de la vie communale, consultez régulièrement et diffusez largement son adresse : **www.rosbruck.fr**



La Conciliation de justice

La Conciliation de Justice est un mode amiable de règlements des différends, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne.

C'est une procédure simple, rapide et gratuite pour les parties, qui, si elle aboutit, donne lieu à la signature d'un procès-verbal total ou partiel par les parties et le conciliateur. Cet accord peut être homologué par le juge qui donne force exécutoire, "valeur de jugement".

Exemples de litiges concernés :

Litiges entre personnes, Troubles du voisinage, Relations entre propriétaires et locataires, Litiges entre commerçants, Problèmes de copropriété, Litiges à la consommation, Litige avec un artisan

Sont exclus de la conciliation : affaires pénales, affaires relevant de l'état des personnes ou du droit de la famille, différends et conflits entre administrés et administrations qui, pour ces derniers, relèvent du délégué au défenseur des droits.

La Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 étend la tentative de résolution à l'amiable obligatoire aux litiges portés devant le tribunal judiciaire dont le montant n'excède pas cinq mille euros (décret 2019-1333 du 11 décembre 2019). Au-delà de cette somme la conciliation de justice est facultative mais peut être ordonnée par le juge.

Les cinq bonnes raisons de tenter la conciliation de justice :

Rapide, Gratuit, Sans aléas, des Droits réservés et un Accord officiel.

Le Conciliateur de Justice, dit "médiateur du service public" est l'acteur fondamental de la Conciliation. Il intervient sur le territoire du canton.

Pour la commune de Rosbruck, il faut vous adresser physiquement à :

La Maison de la Justice et du Droit de Forbach

8 avenue de l'Europe 57600 Forbach

Téléphone: 03 87 88 66 66

Mail: sec.mjd-forbach@justice.fr

Sites internet: www.cdad-moselle.justice.fr

www.conciliateurs.fr

www.justice.fr





Groupama

Agence de Sarreguemines

30 rue de l'Église 57200 SARREGUEMINES

Ouvert du mardi au vendredi de 8h30 - 12h00 et de 13h30 - 18h00 Le samedi de 9h00 à 12h00

Agence de Forbach

1 avenue Saint Rémi 57600 FORBACH

Ouvert du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 Du jeudi au vendredi de 13h30 à 18h00 Le samedi de 9h00 à 12h00

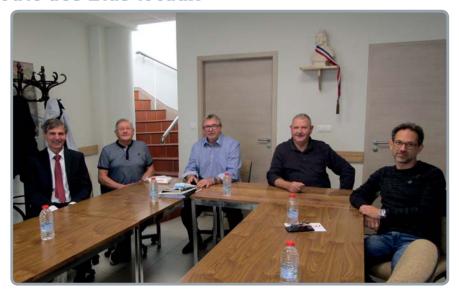
Visites de Personnalités en Mairie

Sénateur et Sénatrice à l'écoute des Élus locaux

Monsieur Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle du groupe Union Centriste, Président de la mission d'information sur l'illectronisme et l'inclusion numérique, et membre de la Commission des Finances au Sénat, est venu à la rencontre de Monsieur le Maire, Bernard BETKER, et de ses Adjoints. Une visite de courtoisie afin de mieux appréhender les doléances et les attentes au niveau de notre commune, mais aussi de discuter sur des sujets de politique générale et nationale.

Après une première conférence téléphonique, restriction Covid-19 oblige, Madame Catherine BELRHITI, Sénatrice de la Moselle du groupe Les Républicains, membre de la Commission des Lois, membre de la Délégation à la Prospective et membre de la Commission du secret de la Défense nationale, a été recue par le Maire et ses Adjoints. Cette première visite a été l'occasion de faire le point sur les principaux projets à venir de la municipalité et d'apporter des précisions sur les possibilités de financement et de subventions.

Ces différents échanges ont permis de constater la prise en charge de nos propres intérêts au niveau local et de leur soutien indéfectible aux collectivités rurales.







Rejoindre une banque différente, ça change tout.

Rencontrons-nous dans nos nouveaux locaux :

Crédit Mutuel MERLEBACH 14 rue EUGENE KLOSTER 57800 FREYMING MERLEBACH

Ou contactez-nous par :

Téléphone: 03 87 00 00 86 (prix d'un appel local)

Courriel: 05401@creditmutuel.fr

Horaires accueil et conseils :

Le mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45 Le mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h45

Le samedi de 8h45 à 12h

Visite du Président de l'ACOM

Jean-Pierre KUCHEIDA, Président d'ACOM France et Audrey DEUDON, Déléguée Générale d'ACOM France se sont rendus dans le département de la Moselle afin de rencontrer les communes minières adhérentes à l'association. Notre Commune a eu le plaisir de les accueillir courant octobre 2020 où un point a été fait sur les problématiques Après-Mine des communes minières ayant connu l'exploitation du charbon, du fer ou du sel.

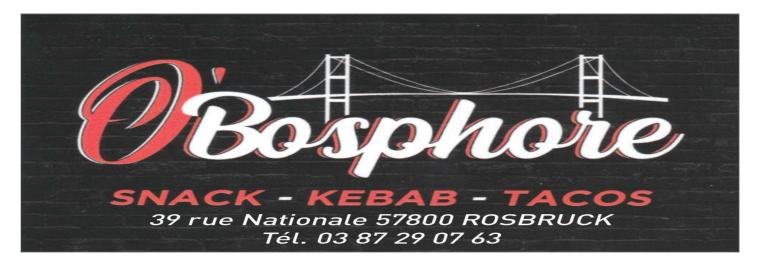
Ce fut également l'occasion pour Monsieur Jean-Pierre KUCHEIDA de revenir sur la réforme du code minier, la fiscalité minière, la redevance des mines et l'utilisation du gaz de mine. Les échanges furent nombreux et enrichissants et cela nous a montré à quel point, les questions d'ordre minier restent nombreuses et sont loin d'être réglées.

L'association des Communes Minières de France poursuit, plus que jamais, son combat pour défendre les intérêts des communes minières.









Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années et sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité de la population. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite. La première interrogation qui se fait habituellement par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, est réalisée exceptionnellement par téléphone en raison du contexte sanitaire actuel. Les interrogations suivantes sont effectuées par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats. En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie.

La Procédure :

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois de l'année 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, **nos enquêteurs respecteront de manières stricte un ensemble de mesures, ceci afin de protéger les enquêtés et de se protéger** (masque, carte professionnelle, règles de distanciation...). **Les interrogations habituellement réalisées en face-à-face seront remplacées par des enquêtes téléphoniques tant que le contexte sanitaire l'exige**.

La participation à l'enquête est **obligatoire**. Les réponses fournies resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Cabinet PORTELLA

Géomètre Expert

24, rue Houillère 57800 FREYMING-MERLEBACH



PORTELLA Matthieu

Tél: 03 87 04 46 73 Port: 06 70 61 89 02

E.mail: joseph.portella@neuf.fr



GARAGE SAINT-HUBERT

Agent Renault et Dacia





03 87 84 25 00

Zone artisanale - Route nationale 3 57800 ROSBRUCK

garage.st.hubert@orange.fr









Motoculture



Vélo à assistance ÉLECTRIQUE

BOURG ERWIN

65 rue de Carling 57490 L'HÔPITAL Tél.: 03 87 93 55 40 Mail: sarl.bourg@wanadoo.fr

Les lundis: 14 h - 18 h. Du mardi au vendredi: 9 h-12 h / 14 h-18 h 30.

Fermeture du magasin les lundis matin et les samedis.









Et vos projets vont plus loin

Votre magasin LEROY MERLIN de Forbach reste à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets.

Zone Europa / 57600 Forbach Tél : 03.87.84.67.67 www.leroymerlin.fr





Mairie de Rosbruck

4, rue de la Mairie 57800 ROSBRUCK

Tél.: 03 87 04 67 02

Courriel: contact@rosbruck.fr Site internet: www.rosbruck.fr

